

La consultation

La consultation des acteurs du territoire a pour objectif d'améliorer un diagnostic ou de mieux évaluer un projet et ses impacts. Elle peut permettre :

- d'obtenir des informations connues uniquement par les acteurs ;
- de connaître l'avis des acteurs sur une décision;
- de mettre en évidence d'éventuelles incohérences avec d'autres démarches en cours.

Toute consultation demande une préparation, notamment pour bien cibler les informations que l'on cherche et les personnes à consulter. La mise à disposition de l'information auprès du public concerné est un préalable indispensable.

Outils	Nature de l'information	Récolte des avis
Entretien	Réponses à des questions et avis de personnes peu nombreuses et sélectionnées.	Par téléphone ou lors de rencontres
Questionnaire	Réponses d'un public identifié ou non à des questions écrites	Par courrier, par e-mail, distribution lors de manifestations
Dépôt en mairie	Avis des habitants d'une commune sur une action particulière	Dans les mairies
Enquête publique	Avis du public sur un projet soumis à enquête publique (outil réglementaire)	Dans les mairies